

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement des abords
de la maison de l'enfance et espaces paysagers

Le Maire de La Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°36/2020 du 04 juin 2020 autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la construction d'une maison de l'enfance et aménagement des abords et des espaces paysagers ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par LA FABRIQUE DU PAYSAGE Maître d'œuvre de la partie de l'opération relative à l'aménagement des abords et des espaces paysagers ;

Vu l'analyse des offres en cours pour les lots de la partie « bâtiment » qui feront l'objet d'une attribution ultérieure ;

DÉCIDE

Article 1 :

De signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

LOT 01B VRD :

Entreprise TERSEN à LOUVRES
Montant variante HT : 932 113,50 €

LOT 02B CLOTURES PORTAILS

Entreprise TERSEN à LOUVRES
Montant offre de base HT : 188 206,50 €

LOT 03 ESPACES VERTS

Entreprise TERSEN à LOUVRES
Montant offre de base HT : 247 792,60 €

Article 2 :

Ampliation de la présente décision est adressée au Comptable public assignataire de LOUVRES et au Sous-Préfet de SARCELLES.

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Witz, le 24 avril 2023



Le Maire,
Frédéric Moizard